



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 18 janvier 2017

**Madame le Recteur, Mmes et Messieurs les membres du CTA**

### **Préparation de la rentrée 2017**

A la rentrée 2017, 264 élèves de plus devraient être accueillis dans notre académie pour le premier degré. La dotation ministérielle est de 115 ETP.

Votre proposition de répartition entre départements donnera : 1 ETP à l'Ardèche, 18 à la Drôme, 43 à l'Isère, 1 à la Savoie et 52 à la Haute-Savoie. L'**UNSA Education** salue encore un fois cette dotation positive. Elle répond pour une part à la variation démographique mais surtout aux priorités ministérielles avec les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des 2 ans ». La volonté de renforcer les effectifs enseignants en Isère et en Haute Savoie est la bienvenue compte tenu du P/E de ces deux départements. Nous saluons aussi les dotations de 1 poste en Ardèche et en Savoie au vu des particularités géographiques de ces deux départements et leur nombre élevé de petites écoles. Nous ne pouvons cependant pas cacher nos interrogations concernant les critères de répartitions des postes entre départements. Comment expliquer par exemple que la Haute-Savoie qui concentre 90% de la hausse des effectifs se voit attribuer moins de 50 % de la dotation. Dans ce département, ce sont les moyens en remplacements qui risquent de faire les frais de cette répartition avec les conséquences négatives que l'on connaît.

Dans le second degré, c'est 2268 élèves de plus qui devraient être accueillis, la dotation ministérielle est de 225 ETP.

La hausse des effectifs en collège est significative avec 942 élèves supplémentaires. L'**UNSA Education** s'interroge sur les 60 ETP attribués. Seront-ils suffisants pour couvrir la hausse démographique, le financement du 1/4 d'heure supplémentaire lié à la réforme et l'accompagnement différencié en REP / REP+ ?

L'**UNSA-Education** se félicite des ouvertures d'ULIS dans les collèges de l'académie et rappelle la nécessité pour les équipes pédagogiques d'être accompagnées. La montée en charge des effectifs doit être progressive lors de ces créations. Nous demandons, en outre, l'application de la circulaire nationale, limitant le nombre d'élèves accueillis à 10.

L'**UNSA Education** rappelle que la marge d'autonomie accordée aux collèges dans le cadre de la réforme doit concerner aussi les SEGPA pour faciliter la mise en place de l'accompagnement personnalisé, des EPI et aider à la mise en œuvre d'organisations plus inclusives, comme le propose la circulaire.

Pour les lycées, la hausse des effectifs est de 1181 élèves dans l'académie et 163 ETP permettront d'y faire face. L'**UNSA Education** regrette cependant que le financement des IMP ampute l'enveloppe des heures de face à face pédagogique.

Au niveau des moyens administratifs, l'**UNSA Education** prend acte de la création de 10 postes pour la rentrée 2017. Cet effort ne comblera cependant pas le manque structurel en postes dont souffre notre académie au regard de la situation nationale.

### **Barème de répartition des directeurs délégués**

L'**UNSA Education** se satisfait du travail en cours sur la répartition des directeurs délégués. Concernant les éléments du barème, nous regrettons de ne pas avoir été suffisamment associés à l'élaboration des grilles ainsi que l'absence d'échanges inter catégoriels. Nous regrettons aussi que les propositions faites lors du groupe de travail des personnels du 6 décembre ne soient pas prises en compte. Nous restons disponibles pour poursuivre la réflexion sur ce sujet.

### **Nouveau cadre de gestion des contractuels**

L'**UNSA Education** apprécie que les propositions faites lors du groupe de travail académique aient été entendues notamment sur la prise en compte de l'expérience professionnelle et l'évaluation. Nous resterons cependant vigilants à ce que la rétroactivité soit prise en compte pour l'application de la nouvelle grille indiciaire comme le prévoit le projet de circulaire.

***Pour l'UNSA Education***

***Serge RAVEL***